

Principales sources statistiques

Banque de France

Centrale de bilans

Les entreprises adhérentes à la Centrale de bilans de la Banque de France communiquent, sur la base du volontariat, des informations détaillées qui permettent de mieux cerner leur comportement financier. Cet échantillon d'entreprises a un taux de couverture pour les entreprises industrielles de l'ordre de 33 % en termes d'effectifs. Les résultats font l'objet d'un redressement (secteur, taille) par rapport aux données exhaustives de l'Insee.

Les critères de taille retenus par la Banque de France sont précisés dans les définitions données dans la vue d'ensemble sur les résultats comptables et la situation financière des PME de l'industrie manufacturière ainsi que dans la fiche 6.1 sur la vulnérabilité et la solvabilité des entreprises industrielles.

Fichier bancaire des entreprises (Fiben) et la base « bilans de groupes »

Le fichier Fiben (Fichier bancaire des entreprises) est une base de données créée et gérée par la Banque de France. Il contient environ 220 000 bilans annuels des entreprises de plus de 0,75 million d'euros de chiffre d'affaires. Les données bilancielleres permettent à la Banque de France de mesurer les délais de paiement apparents en fin d'exercice.

Depuis 1992, la Banque de France, en s'appuyant sur son réseau de succursales, recueille les comptes consolidés établis par un peu plus de 4 000 groupes. Il s'agit des comptes consolidés établis en application du plan comptable général, la Banque de France ne collectant pas d'informations complémentaires spécifiques. Une exploitation très complète de l'information (notamment celle des annexes aux comptes) permet de procéder à des retraitements renforçant l'homogénéité des données. Ces comptes consolidés sont diffusés à la profession bancaire via les services en ligne Fiben.

Centralisation des incidents de paiement sur effets de commerce

Les incidents de paiement sur effets de commerce (IPE) doivent être déclarés à la Banque de France par les banques pour toute entreprise impliquée dans un incident portant sur une valeur acceptée d'un montant au moins égal à 1 524 euros et d'un montant double s'il s'agit de valeur non acceptée. Toutefois, lorsque la déclaration se fait sous forme automatisée, les incidents déclarés sont pris en compte dès le premier euro dès lors que l'entité est recensée dans Fiben. Les IPE concernent les instruments autres que le chèque. Ces IPE sont ventilés en deux grandes catégories : les « incapacités de payer » et les « contestations de créance ».

Balance des paiements

La balance des paiements est un état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée.

Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille).

Pour la France, elle est élaborée par la Banque de France, par délégation de la Direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE).

Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Base de données Chelem - commerce international

Elle contient des statistiques de commerce international couvrant la totalité des flux d'échanges depuis 1967, détaillés par pays/zone exportateur, pays/zone importateur et catégorie de produits. Elle est construite et réactualisée par le Cepii depuis la fin des années soixante-dix, en majeure partie à partir de la base de données Comtrade des Nations unies.

Coe - Rexecode

Enquête de Coe - Rexecode sur l'image des produits importés sur le marché européen

Elle est réalisée tous les ans auprès d'un échantillon d'importateurs européens. Relative à l'image en termes de compétitivité hors prix des produits importés, elle porte alternativement, un an sur deux, sur les biens de consommation et sur les biens intermédiaires et les biens d'équipement. Les importateurs évaluent, relativement à l'ensemble des produits concurrents présents sur le marché (y compris les produits nationaux), les produits, sous leurs différents aspects : rapport qualité/prix, prix, service client, service commercial, délais, notoriété, innovation, design, qualité. Pour chaque critère, des scores sont calculés. On en déduit ensuite des scores moyens relatifs pour chacun des pays d'origine.

Commission européenne

Tableau de bord européen de l'innovation (TBEI)

Il est l'instrument élaboré par la Commission européenne, dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, pour évaluer et comparer les performances des États membres de l'Union européenne en matière d'innovation.

<http://www.proinno-europe.eu/metrics>

CNUCED

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été créée en 1964 et vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor. Elle publie chaque année un rapport sur l'investissement dans le monde (World investment report) qui porte sur l'évolution de l'investissement étranger direct (IED) à l'échelle mondiale, régionale et nationale, ainsi que sur les nouvelles mesures visant à accroître le rôle de l'IED en tant que vecteur de développement.

Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques)

Enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (Acemo)

Elle porte sur les entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels (hors agriculture, administration, éducation, santé et action sociale). Elle mesure notamment la durée collective du travail.

Direction générale pour la recherche et l'innovation

Enquêtes annuelles sur les moyens consacrés à la R & D dans les entreprises et les administrations

L'enquête auprès des entreprises (privées ou publiques) est exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses de R & D supérieures à 0,75 milliard d'euros et échantillonnées pour une partie des petites et moyennes entreprises. Dans les administrations, l'enquête est réalisée auprès des institutions qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche.

Outre la dépense nationale de recherche et développement, ces enquêtes mesurent la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD). La DIRD correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution de travaux de R & D sur le territoire national (métropole et départements d'outre-mer) par le secteur des administrations françaises (DIRDA) et le secteur des entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (la masse salariale des personnels de R & D et les dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (les achats d'équipements nécessaires à la R & D).

DGCIS (Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services)

Tableau de bord des pôles de compétitivité

Il résulte de l'engagement pris par chaque pôle de fournir annuellement au groupe de travail interministériel (GTI) des indicateurs statistiques sur ses adhérents. Ces indicateurs ont pour objectif de permettre le suivi et l'évaluation de cette politique publique. Le tableau statistique et les cartographies de chaque pôle identifient l'ensemble des établissements d'entreprises du pôle et leurs emplois, quel que soit leur niveau d'implication dans les projets des pôles. Depuis juin 2008, une seconde version du tableau de bord intègre des données relatives aux cadres tels que définis par la nomenclature « Professions et catégories socioprofessionnelles PCS-2003 » de l'Insee. Ces éléments statistiques, réunis par la DGCIS, sont rendus public sous la forme de tableaux et de cartes réalisées par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR).

Douanes

La source Douanes fournit les échanges de marchandises (et non de services) entre la France et les autres pays à un niveau très fin de nomenclature (10 000 rubriques).

L'information sur les échanges de marchandises est collectée sur la base de déclarations d'échanges de biens (DEB) pour les échanges avec les 26 autres États membres de l'UE et des déclarations en douane (DAU) pour les échanges avec les autres pays (nommés « pays tiers »). Une fois validées, les déclarations sont intégrées dans les bases de données des Douanes qui intègrent pour chaque mois plus de 5 millions d'articles de déclaration.

http://lekiosque.finances.gouv.fr/Appchiffre/portail_default.asp

Eurostat

Eurostat est l'Office statistique des Communautés européennes. Il est chargé de fournir à l'Union européenne des statistiques au niveau européen permettant des comparaisons entre les pays et les régions. Eurostat produit de nombreuses publications, notamment sur les principaux indicateurs économiques (production manufacturière, échanges extérieurs, prix, coûts salariaux, productivité), les comptes nationaux. Il publie aussi les résultats des enquêtes communautaires, comme l'enquête communautaire sur les technologies de l'information et de la communication (TIC), sur les innovations, sur les forces de travail.

Insee (Institut national de la statistique et des études économiques)

Comptes nationaux : la comptabilité nationale décrit les ressources et les emplois à un niveau fin pour chaque type de bien ou de service. Pour être utilisé, un bien (ou service) doit avoir été produit ou importé. La production est la principale source de revenus : elle désigne à la fois l'activité humaine qui permet de fabriquer des biens ou de fournir des services et le résultat de cette activité. Un bien ou un service produit peut être vendu pour être exporté, consommé,

investi, stocké, ou détruit ou incorporé dans le processus de production d'un autre bien ou service. La comptabilité nationale classe les acteurs de l'économie en secteurs institutionnels dont elle décrit les activités et les interrelations

Enquête sur les liaisons financières (LIFI) : elle est réalisée par l'Insee permet d'identifier les groupes de sociétés opérant en France et de déterminer leur contour. Elle permet donc de déterminer si une entreprise est indépendante ou si elle appartient à un groupe. Elle interroge toutes les entreprises qui emploient au moins 500 salariés ou qui disposent d'un portefeuille de plus de 1,2 million d'euros de titres de participations ou qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 60 millions d'euros, ou qui ont été tête de groupe l'année précédente. Depuis 1999, l'Insee complète l'enquête LIFI à partir de la source « Diane » (une coédition Bureau Van Dijk Éditions électroniques/Coface SCRL).

Sources fiscales : SUSE, Système unifié de statistiques d'entreprises, vise à constituer un ensemble cohérent de données individuelles et statistiques sur les entreprises par l'exploitation conjointe de deux sources : l'une fiscale, qui regroupe les bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et les bénéficiaires non commerciaux (BNC) et l'autre statistique, l'enquête annuelle d'entreprises (EAE). SUSE permet d'analyser le système productif sous différents angles : production, facteurs de production, compte de résultat et bilan, performances économiques des entreprises. Afin de faciliter l'utilisation de cette source, un fichier unique a été créé : Ficus (fichier complet unifié de SUSE). Ce fichier qui contient l'ensemble des entreprises, tous régimes d'imposition confondus à l'exception du micro-BIC, du Bénéficiaire Agricole ainsi que des exploitations agricoles imposées au BIC, permet de disposer d'un nombre réduit de variables économiques et comptables (éléments du compte de résultat simplifié et du bilan simplifié entre autres). Ce fichier couvre l'ensemble des secteurs d'activité hormis l'agriculture pour la France métropolitaine et les DOM

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (SIRENE) : il enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les Dom (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

Système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) : c'est un dispositif cherchant à mieux connaître les caractéristiques et les facteurs de réussite ou d'échec des entreprises nouvelles. Les entreprises sont suivies par voie d'enquêtes pendant cinq ans. Depuis le 1er janvier 2007, le champ de la démographie des entreprises a été élargi à l'ensemble des activités marchandes hors agriculture (ou champ de l'industrie, du commerce et de l'ensemble de services). Ce champ inclut désormais les sociétés civiles et les activités financières, les activités de location de biens immobiliers et des catégories juridiques marginales dont certains établissements publics administratifs (par exemple : les établissements pour personnes âgées ou les services d'aide à la personne qui dépendent de la commune).

Enquête Emploi : elle est au cœur du dispositif statistique de connaissance de l'emploi et du chômage. L'enquête apporte de nombreuses informations sur l'état du marché du travail et son évolution : le volume de la population active, le nombre de chômeurs et le taux de chômage, les caractéristiques des personnes présentes sur le marché du travail, de celles qui arrivent ou le quittent, etc. Elle fournit aussi des données sur la structure par professions, sur l'activité des femmes ou des jeunes, sur la durée du travail et sur les emplois précaires.
<http://www.insee.fr/fr/methodes/>

DADS : la déclaration annuelle de données sociales est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Dans ce document commun aux administrations fiscale et sociale, les employeurs fournissent annuellement, et pour chaque établissement, un certain nombre d'informations relatives à l'établissement et aux salariés.

Pour chaque salarié, les informations suivantes sont déclarées : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Les données des DADS sont exploitées chaque année par l'Insee et permettent de produire des statistiques sur les salaires et l'emploi.

Enquête annuelle d'entreprise (EAE) dans l'industrie : elle interroge les entreprises industrielles de 20 salariés ou plus du secteur manufacturier et de l'énergie. Elle porte sur les principaux aspects de l'activité de l'entreprise et de ses établissements. L'objectif est d'établir des statistiques sur la structure des entreprises industrielles. La dernière enquête porte sur les données 2007. Pour les données observées sur la période 2008 et au-delà, les statistiques structurelles d'entreprises seront issues de l'enquête sectorielle annuelle (ESA) incluse dans le dispositif RESANE (refonte de la statistique annuelle d'entreprise).

Enquête observation des prix de l'industrie et des services aux entreprises : cette enquête permet de calculer les indices de prix de l'industrie. Les relevés de prix mensuels (ou trimestriels pour certaines branches) de quelque 26 000 produits sont recueillis auprès d'un échantillon représentatif de 3 900 entreprises. Les entreprises enquêtées sont échantillonnées à partir de bases de sondage dont dispose l'Insee. Chaque entreprise sélectionnée est visitée par un ingénieur-enquêteur de l'Insee. Lors de l'entretien sont déterminées les transactions-témoins, à la fois représentatives des évolutions de prix de l'entreprise et facilement mobilisables, afin de limiter, autant que faire se peut, la charge de réponse de l'entreprise.

Enquête communautaire sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) et le commerce électronique dans les entreprises : elle s'inscrit dans le dispositif d'enquêtes européennes, qui rend cette enquête statistique annuelle obligatoire. Ce dispositif permet d'évaluer la progression de l'usage des TIC dans les entreprises européennes. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

Enquête innovation CIS 2006 : l'enquête communautaire sur l'innovation a pour vocation de mesurer les différentes composantes de l'activité d'innovation des entreprises. La dernière vague de l'enquête couvre la période 2004-2006. En France, un échantillon de 5 400 entreprises, représentatives de la population des entreprises de 20 salariés ou plus de l'industrie manufacturière (hors IAA), a été interrogé à ce titre.

Enquête sur le recours aux services par l'industrie en 2005 : elle décrit les services achetés par les entreprises industrielles : services extérieurs, assurés en interne, prestataires multiservices, services en accompagnement de la production de l'entreprise. Au total, 6 000 entreprises ont été enquêtées dans le champ de l'EAE dans l'industrie.

http://www.industrie.gouv.fr/sessi/enquetes/so_enquete.htm

Enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI) : elle a pour but de mesurer les consommations d'énergie dans l'industrie. Cette mesure fournit les quantités consommées par type d'énergie, et les coûts afférents, ainsi que les usages énergétiques ou non de chaque énergie utilisée. Les résultats fournissent des évaluations par région et par activité fine. Cette enquête a été réalisée pour la première fois en 1983 sur l'année de constat 1982.

Enquête annuelle sur les investissements pour protéger l'environnement (Antipol) : elle couvre les établissements industriels de 20 salariés ou plus (y compris énergie et agroalimentaire). Elle distingue :

- les investissements spécifiques par nature (traitement, mesure, recyclage des rejets polluants ou prévention des risques de pollution) et domaine (eau, déchets, air, bruit, sols et eaux souterraines, sites et paysages, autres, etc.) ;
 - les investissements intégrés dont la part relevant de la protection de l'environnement est ventilée par domaine ;
 - les études : études en prévision d'un investissement et autres études (dossier ICPE, études d'impact, réglementaires, audits, etc.) réparties par domaine ;
- les dépenses courantes, enquêtées tous les trois ans, la dernière fois en 2007.

Meeddm

Données d'émissions de quotas de CO₂ : elles proviennent du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer chargé de l'environnement (Meeddm). Elles portent sur les installations soumises au système de quotas. La liste de ces installations est fournie par la Caisse des dépôts et consignations et comprend les montants de quotas alloués à chaque installation.

MESR

Le département des études statistiques du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) a la charge de la production des statistiques nationales sur la R & D en France. Il calcule les grands indicateurs statistiques sur la R & D (dépense intérieure de recherche et développement, dépense nationale de recherche et développement...). Pour ce faire, il mène une série d'enquêtes sur les moyens consacrés à la R & D d'une part dans les entreprises et les centres techniques, d'autre part dans les organismes publics, les services ministériels, et des institutions. Ces enquêtes sont menées sur la base du Manuel de Frascati, rédigé par l'OCDE, qui assure la comparabilité des résultats sur la R & D dans les pays de l'OCDE. Les résultats sont transmis à l'OCDE et à Eurostat qui les intègrent dans leurs publications.

OCDE

L'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) regroupe trente pays et produit des données statistiques, économiques et sociales comparables. Il suit les tendances, analyse et prévoit les évolutions économiques. Il étudie également les changements qui affectent la société ou l'évolution de la situation concernant les échanges, l'environnement, la technologie, etc. Ce rapport utilise notamment les publications suivantes : « les principaux indicateurs de la science et de la technologie », « le compendium statistique sur les brevets », le « factbook 2009 sur les statistiques économiques, environnementales et sociales ».

OMC

L'OMC (organisation mondiale du commerce) s'occupe des règles régissant le commerce entre les pays, afin d'aider les producteurs de marchandises et de services, les exportateurs et les importateurs à mener leurs activités. Il produit un rapport annuel sur le commerce mondial qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.